

Salbris, le 19 février 2025



Alexandre AVRIL,  
Conseiller régional Centre-Val de Loire  
Vice-Président du Pays de Grande Sologne  
Président de la Communauté de Communes  
de la Sologne des Rivières  
Maire de Salbris

à

Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes  
Sologne des Rivières

**Objet :** Réunion ordinaire du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur, *chers collègues,*

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion ordinaire du Conseil communautaire qui aura lieu le

**Mercredi 26 février 2025, à 18h30**  
**Salle Georges Waquet, 41300 SALBRIS**

**Ordre du jour :**

1. Installation d'un nouveau conseiller communautaire
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

**FINANCES**

4. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025
5. Tarifs petite enfance selon les barèmes de la CAF

**ADMINISTRATION GENERALE**

6. Convention triennale ADIL – CCSR

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

7. Fixation des tarifs de location des bureaux à l'EDIS du Technoparc et définition d'un règlement intérieur

**PETITE ENFANCE**

8. Règlement intérieur du Relais Petite Enfance (RPE)

**RESSOURCES HUMAINES**

9. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel 2026-2029
10. Création d'emplois non-permanents

**DIVERS**

Décisions

Informations et questions

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Comptant sur votre présence,*

Le Président,

Alexandre AVRIL

